Nations Unies S/RES/2645 (2022)



Conseil de sécurité

Distr. générale 15 juillet 2022

Résolution 2645 (2022)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 9095^e séance, le 15 juillet 2022

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures concernant Haïti, notamment la résolution 2600 (2021),

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité d'Haïti,

Rappelant en particulier sa résolution 2476 (2019), par laquelle le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a été mis en place à partir du 16 octobre 2019 compte tenu du rapport du Secrétaire général en date du 1^{er} mars 2019 (\$/2019/198),

Condamnant à nouveau avec la plus grande fermeté l'assassinat du Président d'Haïti, Jovenel Moïse, le 7 juillet 2021, et exhortant le Gouvernement haïtien à en traduire les auteurs en justice dans les meilleurs délais,

Prenant note de la lettre du Secrétaire général datée du 29 avril 2022 (S/2022/369), dans laquelle celui-ci recommande les ajustements à apporter au mandat et aux moyens du BINUH pour en accroître l'efficacité, notamment ses efforts visant à favoriser et à faciliter le dialogue entre les autorités nationales haïtiennes, la société civile et d'autres parties prenantes, à renforcer l'état de droit et à promouvoir le respect des droits humains,

Soulignant qu'il importe de donner au BINUH les moyens de remplir sa mission de bons offices, de dialoguer avec tous les secteurs de la société haïtienne, en particulier les acteurs politiques, la société civile, les femmes et les chefs religieux, notamment les populations vivant dans les secteurs contrôlés par les bandes, à l'appui du consensus politique, ainsi que des réformes nécessaires à l'intensification de l'appui consultatif à la Police nationale d'Haïti et à la réouverture des postes de police, face à la violence des bandes armées,

Notant avec une profonde inquiétude la dégradation des crises prolongées sur les plans politique, économique, humanitaire, de la sécurité, des droits humains et de la sécurité alimentaire qui frappent Haïti et réaffirmant la volonté de la communauté internationale de continuer d'épauler le peuple haïtien,

Constatant avec une vive préoccupation l'extrême violence en bande organisée et d'autres activités criminelles, notamment les enlèvements, les homicides et les





violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi que l'impunité des auteurs de tels actes et les conséquences de la situation d'Haïti sur la région,

Insistant sur la nécessité de parvenir à des solutions politiques pour remédier aux causes profondes de l'instabilité en Haïti,

Exhortant les autorités haïtiennes à s'attaquer à cette violence et à ses causes profondes de manière globale et urgente, notamment par le renforcement de l'état de droit, des mesures socioéconomiques, des programmes de réduction de la violence visant notamment à combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre, la gestion des armes et des munitions et le renforcement des mécanismes nationaux de protection et d'établissement des responsabilités, ainsi que par toute initiative visant à aider au fonctionnement de l'appareil judiciaire,

Craignant que le commerce et le détournement illicites d'armes et de matériels connexes de tous types portent atteinte à l'état de droit et aux droits humains, entravent l'acheminement de l'aide humanitaire et aient de nombreuses répercussions sur les plans humanitaire et socioéconomique,

Sachant qu'il importe de toute urgence de remédier au problème des flux financiers illicites à destination d'Haïti, qui permettent aux bandes armées d'opérer, menaçant de plus en plus la stabilité du pays, notamment en priorisant le fait de rompre les liens entre les acteurs politiques et économiques et les bandes,

Se félicitant de la création du Panier de fonds des Nations Unies pour l'assistance à la sécurité en Haïti, élaboré avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement et le BINUH, tenant compte de l'appui consultatif fourni par le Bureau à la Police nationale d'Haïti et engageant le Bureau à jouer un rôle de coordination pour ce qui est de l'assistance externe à la sécurité offerte à Haïti par l'intermédiaire de ce fonds,

Se félicitant du lancement de programmes techniques par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) visant à aider les autorités nationales à promouvoir le contrôle des frontières et des ports, à repérer les flux financiers illicites, à collaborer à travers la frontière pour combattre la criminalité transnationale, la corruption et le trafic de drogues et d'armes, notamment au moyen du Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes en Haïti et des programmes de gestion des frontières, et saluant la feuille de route régionale de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) visant à lutter contre le trafic des armes à feu,

Constatant que le BINUH a besoin d'une sécurité et d'une souplesse suffisantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Port-au-Prince, et notamment de capacités adéquates sur le plan de la perception de la situation et de la surveillance,

Conscient du rôle important que jouent les pays voisins ainsi que les organisations régionales et sous-régionales telles que la CARICOM et d'autres partenaires internationaux et demandant à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts faits par Haïti pour surmonter l'impasse politique actuelle et remédier à l'état de la sécurité, se félicitant des mesures prises par les États Membres pour intensifier la formation et le mentorat et améliorer la capacité opérationnelle de la Police nationale d'Haïti et encourageant l'appui et le financement d'activités visant à régler les problèmes auxquels se heurte Haïti sur les plans humanitaire, de la stabilisation, de la reconstruction, de la réduction des risques de catastrophe, de la résilience et du développement durable, notamment dans les secteurs agricole, industriel et éducatif,

2/4 22-11198

Se félicitant de l'accord auxquels sont parvenus les chefs de gouvernement de la CARICOM en vue d'une mission politique de haut niveau en Haïti et de sa volonté d'apporter son concours,

Soulignant que c'est au Gouvernement haïtien qu'il incombe au premier chef de s'attaquer aux facteurs persistants d'instabilité et d'inégalité et de se concerter avec les autres parties prenantes telles que la société civile, les jeunes et le secteur privé, avec la participation pleine, égale et réelle des femmes, en vue d'apporter des solutions durables aux problèmes immédiats et à long terme du pays,

Insistant sur la nécessité de remédier à la perte de sources de revenus et de sécurité alimentaire, nutritionnelle et sanitaire, au déplacement des habitants et à la perte d'accès aux infrastructures sociales notamment causés par le séisme qui a frappé Haïti le 14 août 2021 et par le passage de la tempête tropicale Grace le 16 août 2021, et soulignant qu'il est essentiel de progresser sur les plans du relèvement, de la reconstruction et du renforcement de la résilience d'Haïti pour instaurer durablement la stabilité, la sécurité et le développement socioéconomique et saluant la collaboration pluriinstitutions à cet égard,

- 1. Décide de proroger jusqu'au 15 juillet 2023 le mandat du BINUH défini dans sa résolution 2476 (2019), sachant que le Bureau sera dirigé par un Représentant spécial du Secrétaire général, et de reconduire les dispositions relatives à la présentation de rapports énoncées dans ladite résolution, ajustées à 90 jours ;
- 2. Décide que le groupe du BINUH chargé des questions touchant à la police et aux services pénitentiaires intégrera jusqu'à 42 civils et agents en détachement, qui exerceront des fonctions de conseillers pour les questions de police et pour les affaires pénitentiaires sous la direction d'un chef de la police civile des Nations Unies, et que le groupe des droits humains du BINUH disposera d'une capacité particulière de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment des moyens de repérer les conseillers pour la protection des femmes, selon qu'il conviendra;
- 3. Réaffirme la nécessité pour toutes les parties prenantes haïtiennes de parvenir, avec l'appui du BINUH, à un accord urgent sur un cadre pérenne, assorti de délais et communément accepté, en vue d'un processus politique dirigé par les Haïtiens qui permette d'organiser des élections présidentielle et législatives inclusives, pacifiques, libres, régulières et transparentes dès que les conditions de sécurité seront réunies et que la préparation logistique le permettra, avec la participation pleine, égale et réelle des femmes et la participation des jeunes, de la société civile et des autres parties prenantes concernées, au moyen d'un dialogue national associant toutes les parties haïtiennes et, à cet égard, prie instamment le Gouvernement haïtien de lui présenter une mise à jour au plus tard le 17 octobre 2022;
- 4. Demande à tous les États Membres d'interdire le transfert des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions à des acteurs non étatiques qui participent à la violence en bande organisée, à des activités criminelles ou à des atteintes aux droits humains en Haïti ou appuient de tels actes, ainsi que d'empêcher le trafic et le détournement illicites de ces armes et munitions, et encourage la coopération entre les États Membres pour prévenir le trafic et le détournement illicites des armes, notamment par la fourniture et l'échange en temps utile de données actualisées visant à répertorier et à combattre les sources et les chaînes d'approvisionnement du trafic illicite;
- 5. Exige la cessation immédiate de la violence en bande organisée et des activités criminelles et se déclare à cet égard disposé à prendre, dans les 90 jours suivant l'adoption de la présente résolution, des mesures appropriées, selon qu'il conviendra, qui pourraient recouvrir le gel des avoirs et l'interdiction de voyager,

3/4

contre quiconque participerait à la violence en bande organisée et à des activités criminelles ou à des atteintes aux droits humains ou appuierait de tels actes ou agirait de manière à compromettre la paix, la stabilité et la sécurité d'Haïti et de la région ;

- 6. Encourage la poursuite d'une collaboration étroite et d'une coordination renforcée entre le Bureau, l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, les organisations régionales et les institutions financières internationales, en vue d'aider le Gouvernement haïtien à assumer la responsabilité de garantir la stabilité, le développement durable et l'autosuffisance économique du pays à long terme, et encourage également le renforcement de la communication stratégique publique concernant le mandat et le rôle particulier du BINUH;
- 7. Engage les États Membres, les institutions financières internationales et d'autres entités à contribuer au Panier de fonds des Nations Unies pour l'assistance à la sécurité en Haïti, en vue d'accompagner une assistance internationale coordonnée et encourage les États Membres ainsi que les organisations internationales compétentes qui sont en mesure de le faire à poursuivre le renforcement des capacités, l'appui technique et la formation des agents des services nationaux des douanes et de contrôle aux frontières et d'autres autorités compétentes;
- 8. Demande au BINUH de collaborer avec l'ONUDC et d'autres organismes compétents des Nations Unies afin d'aider les autorités haïtiennes à combattre les flux financiers illicites, ainsi que le trafic et le détournement d'armes et de matériels connexes et de renforcer la gestion et le contrôle des frontières et des ports ;
- 9. Réaffirme l'importance de la mobilisation de l'ONUDC et des autres organismes compétents des Nations Unies à l'appui de la lutte contre les bandes armées, afin d'accroître la sécurité des ports, d'améliorer la collecte des recettes douanières et d'enrayer les flux financiers, et réaffirme également l'importance d'obtenir des financements volontaires à l'appui de ces efforts;
- 10. Prie le Secrétaire général de consulter le Gouvernement haïtien, les pays concernés et les organisations régionales au sujet des options envisageables en vue d'un renforcement de l'appui à la sécurité, concernant les efforts faits par la Police nationale d'Haïti pour combattre des niveaux élevés de violence en bande organisée et de lui présenter un rapport écrit au sujet de ces consultations d'ici au 15 octobre 2022;
 - 11. Décide de rester activement saisi de la question.

4/4 22-11198